

Partage de suivi en médecine générale : freins et conditions facilitatrices

A-S. Nagy
 C. Riviaccio
 G. Bourrel¹
 A. Oude-Engberink¹
 P. Lambert¹
 C. Gras-Aygon¹

annesophie.nagy@gmail.com

¹: Département de Médecine Générale, faculté de Médecine Montpellier-Nîmes.

Introduction

Le terme de « partage de suivi » regroupe la délégation de tâches et le transfert de compétences.

La délégation de tâches des médecins généralistes vers des infirmiers cliniciens ou des assistants de médecine générale sont partie intégrante de nombreux systèmes de Santé à l'étranger.

En France, la loi HPST de 2009 a ouvert la possibilité des coopérations entre professionnels de santé. Un tiers des médecins serait favorable à déléguer des tâches à un infirmier (DREES, 2013), et 18% des procédures réalisées en médecine générale seraient transférables (SFMG, 2014).

Des protocoles dérogatoires commencent à se développer, comme ASALEE et ESPREC. Une seule équipe appliquait ASALEE en Languedoc-Roussillon fin 2015.

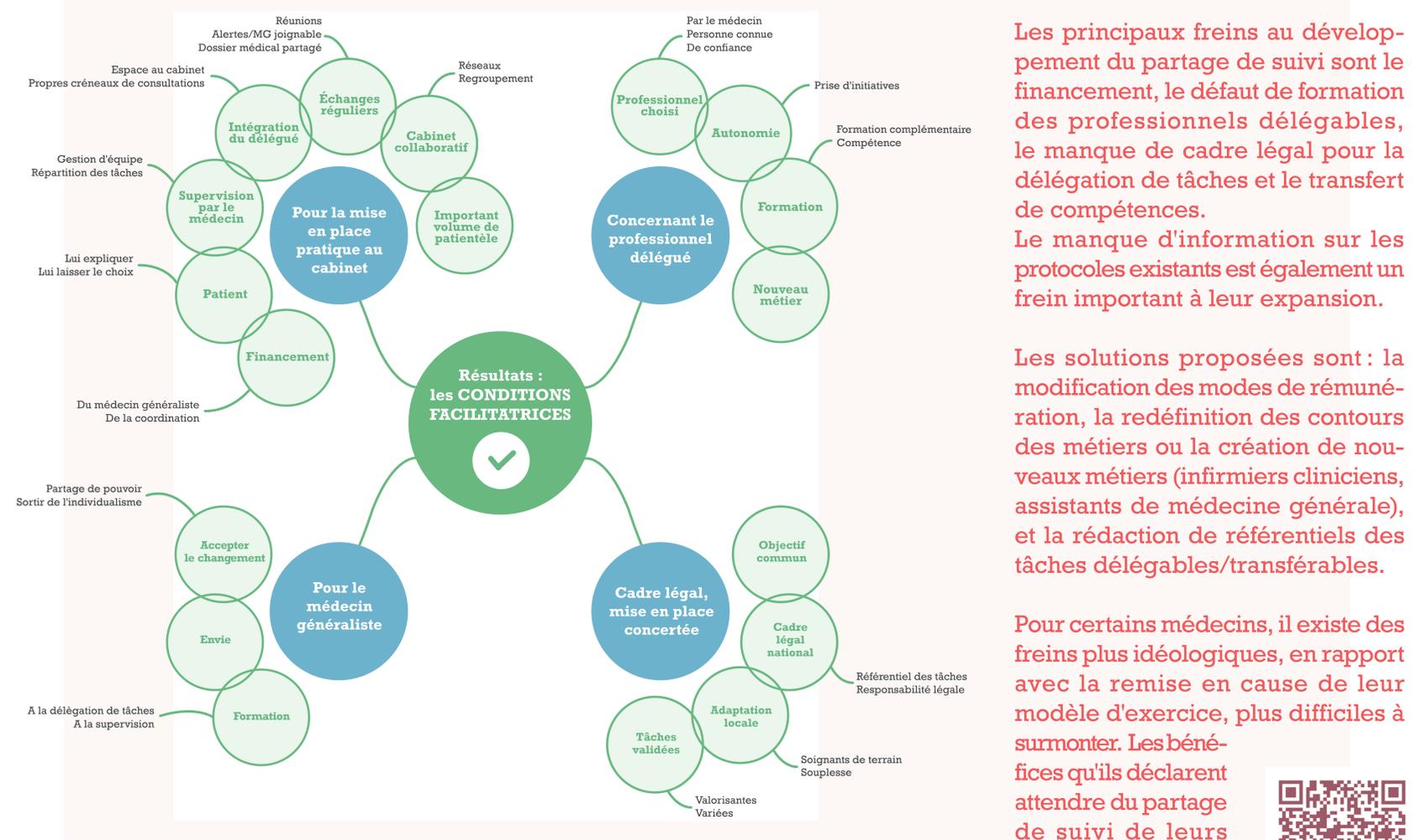
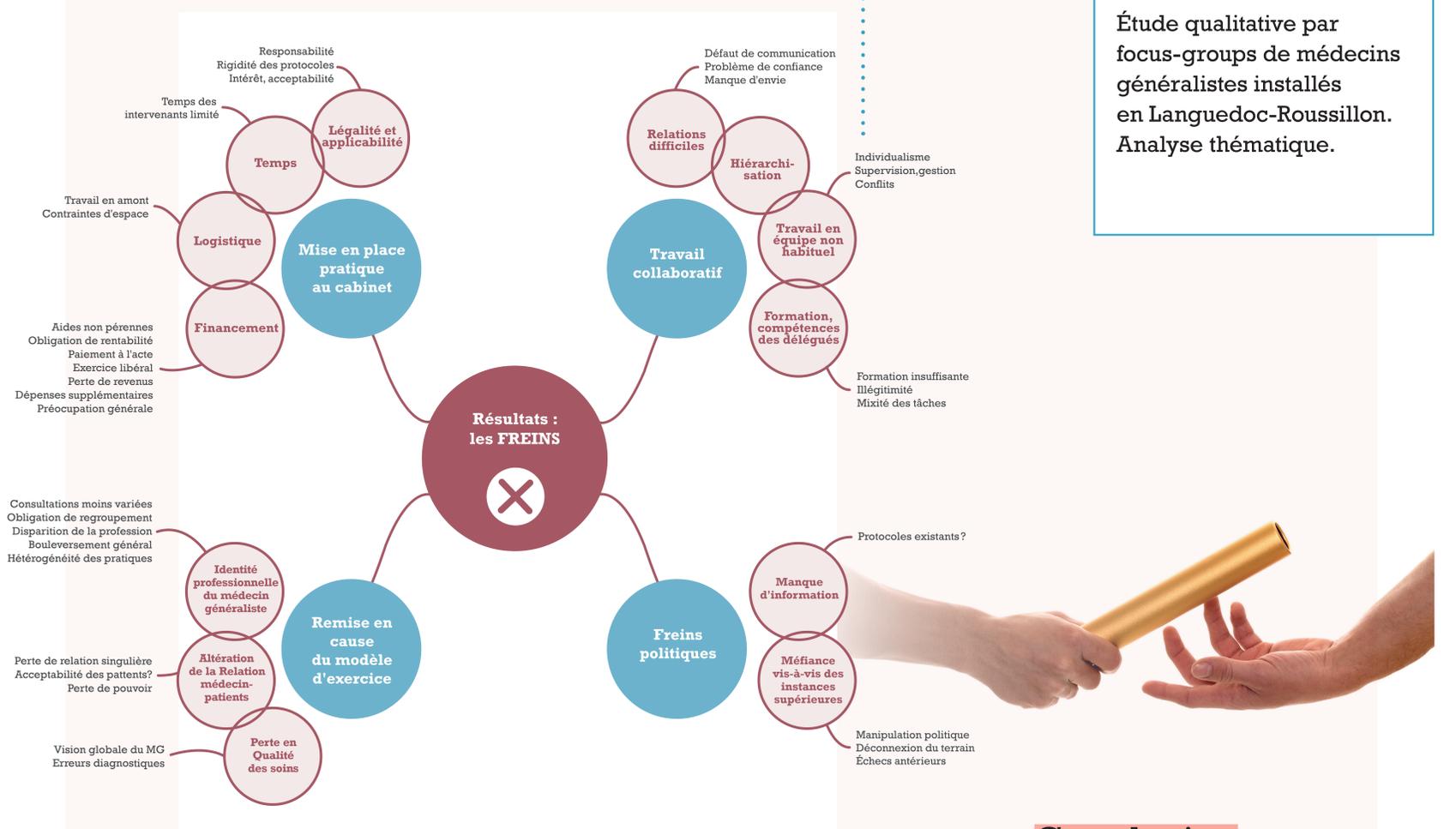
Résultats

3 focus-groups réalisés. 16 médecins généralistes, variés en terme de caractéristiques démographiques et de modes d'exercice.

OBJECTIF : Recueillir les freins et les conditions facilitatrices perçus par les médecins généralistes au partage de suivi de leurs patients avec d'autres professionnels de Santé.

Méthode

Étude qualitative par focus-groups de médecins généralistes installés en Languedoc-Roussillon. Analyse thématique.



Conclusion

Les principaux freins au développement du partage de suivi sont le financement, le défaut de formation des professionnels délégués, le manque de cadre légal pour la délégation de tâches et le transfert de compétences.

Le manque d'information sur les protocoles existants est également un frein important à leur expansion.

Les solutions proposées sont : la modification des modes de rémunération, la redéfinition des contours des métiers ou la création de nouveaux métiers (infirmiers cliniciens, assistants de médecine générale), et la rédaction de référentiels des tâches déléguables/transférables.

Pour certains médecins, il existe des freins plus idéologiques, en rapport avec la remise en cause de leur modèle d'exercice, plus difficiles à surmonter. Les bénéfices qu'ils déclarent attendre du partage de suivi de leurs patients suffiront-ils à faire pencher la balance ?



RETROUVEZ-MOI!